

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Délibération 2023-66

OBJET : Demande de subvention auprès des organismes publics - Travaux dans les déchèteries de la CCAA

Le 21 décembre 2023 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	40
Désignés :	30
(dont 10 délégués avec voix double soit un total de 40 voix)	
Présents :	14
Visio :	0
Votants :	31
Procuration	8
Date de la convocation : 14 décembre 2023	

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;
Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Daniel LEBLAY – Elizabeth DEBORDE

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET - Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI
Fabrice MORENON à Christophe FONCK- Gilbert HUGUES à Patrick PEIRETTI
Françoise THOMEL à Marc OCCELLI - Xavier WIIK à Jean LEONETTI
Marie-Louise GOURDON à Roland RAIBAUDI – Gilbert HUGHES à Catherine LANZA

Membres excusés :

Joseph CESARO - Christophe ULIVIERI - Denise LAURENT - Jean-Marc DELIA - Khéra BADAOUY - Pierre CORPORANDY
François WYSZKOWSKI - Françoise BRUNETEAUX - Bernard ALENDA,

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par une délibération du Comité n°2022-46 la Communauté de Commune Alpes d'azur (CCAA) a été autorisée à adhérer au Syndicat Mixte UNIVALOM au 1^{er} janvier 2023 ; son adhésion comprenant la compétence optionnelle à la carte de gestion des déchèteries. À ce titre, UNIVALOM gère et exploite trois sites situés à Valberg, Puget-Théniers et Roquesteron.

Afin de connaître l'état précis de ces trois déchèteries, de programmer et de chiffrer les travaux nécessaires, le Syndicat a fait mener un audit par un bureau d'étude externe. Cet audit a permis de programmer notamment les travaux et les acquisitions listées ci-après qui seront répartis entre les années 2023 et 2026 :

Pour la déchèterie de Valberg

- La mise en place d'un brise-vue entre la déchèterie et la route départementale
- La rénovation des portails
- Le positionnement du local déchets dangereux sur une dalle étanche à créer
- La mise en place d'une signalétique (totem d'accueil et signalétique interne)
- La clôture intégrale du site et la mise en place de séparation entre les activités collecte et déchèteries
- La réfection intégrale des sols et voiries
- La reprise des réseaux pluviaux et du débourbeur/séparateur d'hydrocarbures
- La protection des espaces naturels contre les envols
- La mise en place d'une vidéo protection
- La construction d'un local d'accueil
- La mise en place d'une zone réemploi

Pour la déchèterie de Puget-Théniers

- La modification d'un quai afin d'y installer une benne
- La reprise des réseaux pluviaux et du débourbeur/séparateur d'hydrocarbures
- La création du réseau d'eau usée sanitaire et d'une installation de traitement
- La reprise des voiries
- La mise en place d'un deuxième local pour les déchets dangereux
- La réfection des gardes corps
- L'étude et la création d'un quai de transfert
- L'acquisition d'un engin de tassage
- Pour la déchèterie de Roquesteron
- La reprise des dalles béton sous les zones d'accueil des déchets
- La création d'une dalle béton sous le local accueil et de vie
- La mise en place d'un local d'accueil et de vie neuf
- La mise en place de locaux déchets dangereux

Pour la déchèterie de Roquesteron

- La reprise des dalles béton sous les zones d'accueil des déchets
- La création d'une dalle béton sous le local accueil et de vie
- La mise en place d'un local d'accueil et de vie neuf
- La mise en place de locaux déchets dangereux

Les estimations financières de ces travaux et acquisitions sont de :

- 200 000 €HT pour l'année 2023
- 200 000 €HT pour l'année 2024
- 100 000 €HT pour l'année 2025
- 300 000 €HT pour l'année 2026

La mise aux normes et l'amélioration de ces trois sites seront un réel progrès pour le territoire de la CCAA dont une grande part de la surface est classée en espace naturel protégé nécessitant d'autant plus que les habitants aient à leur disposition des déchèteries aux normes et accueillantes.

Le Syndicat souhaite donc solliciter les organismes publics afin de bénéficier d'une aide financière.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter des aides financières auprès des organismes publics ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants sur le budget.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

